

Collège R. Blache – SAINT CYR SUR MER

2nde Freinet – LYCEE LUMIERE

Rentrée scolaire 2023

- 1) Les élèves intéressés par la section Freinet du lycée Lumière doivent se rapprocher du secrétariat de direction du collège **dès le retour des congés de février** afin de déclarer leur candidature.
 - L'élève doit remettre au secrétariat de direction du collège **avant le 17/03/2023 (délai de rigueur)** :
 - Une production écrite personnelle (rédaction, dessin...) pour vous présenter qui ne soit pas une lettre de motivation
 - La fiche pédagogique
 - La fiche auto-évaluation par l'élève
 - Le bulletin de notes du premier semestre
- 2) Le dossier complet sera transmis au lycée Lumière par le secrétariat de direction accompagné des documents cités ci-dessus ***(les familles ne transmettent pas le dossier directement au lycée)***.
- 3) Les demandes seront étudiées et éventuellement retenues en commission académique présidée par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale des Bouches du Rhône.

Cordialement,

C. TERELLI, Principal